



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 27/11/19

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation territoriale de  
Sarreguemines

Monsieur le Maire de la  
Commune de Bettborn  
8, rue des Tonneliers  
57930 BETTBORN

Affaire suivie par Pascal RIDGEN  
pascal.ridgen@moselle.gouv.fr  
03 87 28 30 80

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales  
du lotissement de 18 lots (en 2 tranches) à BETTBORN

**Accord immédiat**

**Réf :** PR/

**P.J :** 2 dossiers avec plan + Fiche descriptive du IOTA  
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception d'une nouvelle version du dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Gestion des eaux pluviales du lotissement de 18 lots (en 2 tranches)  
à BETTBORN**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 13 novembre 2019
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2019-00604
- Dossier réalisé par : JG LAMBERT et Associés

Je vous précise que votre dossier, dans sa version 3 du 16/10/2019, est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé de déclaration**» clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

A noter que le présent dossier annule et remplace la 1<sup>ère</sup> version réceptionnée le 24 mai 2019, enregistrée sous le n° Cascade 57-2019-00276 et qui a fait l'objet d'un récépissé de déclaration du 05 juin 2019.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration ci-joint. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

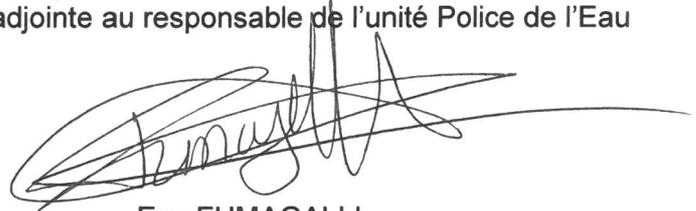
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- BE JG LAMBERT et Associés  
43, rue du Général de Gaulle  
57400 SARREBOURG

Le responsable de l'unité Police de l'Eau  
p.i. L'adjointe au responsable de l'unité Police de l'Eau

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eva Fumagalli', with a long horizontal stroke extending to the right.

Eva FUMAGALLI